

Le directeur

Paris, le 24 octobre 2025

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames, Messieurs les premiers présidents
Mesdames, Messieurs les procureurs généraux

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Objet : **Circulaire de présentation du corps des cadres greffiers des services judiciaires (mise à jour des fiches thématiques).**

NOR : **JUSB2503352C**

Observations : Annule et remplace la circulaire JUSB2503352C du 3 février 2025.

Textes sources :

- Décret n° 2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires ;
- Décret n° 2024-1091 du 3 décembre 2024 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des cadres greffiers des services judiciaires ;
- Arrêté du 3 décembre 2024 fixant le contingent annuel et la répartition des places offertes par la voie de la sélection professionnelle et par la voie de l'examen professionnel pour l'accès au corps de cadre greffiers des services judiciaires au titre des années 2025 et 2026 ;
- Arrêté du 3 décembre 2024 portant application au corps des cadres greffiers des services judiciaires des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 3 décembre 2024 fixant les modalités d'organisation de la sélection professionnelle prévue par l'article 31 du décret n° 2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires pour la constitution initiale du corps des cadres greffiers des services judiciaires ;
- Arrêté du 3 décembre 2024 fixant la liste des fonctions mentionnées à l'article 18 du décret n° 2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires ;

- Arrêté du 4 février 2025 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des cadres greffiers des services judiciaires recrutés au titre des années 2025 et 2026 ;
- Note SJ-25-05-RHG3/17.01.25 relative aux modalités de gestion du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels (RIFSEEP) pour le corps des directeurs des services de greffe judiciaires, le corps des cadres greffiers et le corps des greffiers des services judiciaires ;
- Note SJ-25-27-RHG4/11.02.25 sur la formation d'adaptation à l'emploi des cadres greffiers 2025-2026.

Pièces jointes :

- Fiche 1 : Les missions
- Fiche 2 : Le positionnement
- Fiche 3 : Le recrutement et la formation
- Fiche 4 : Les avancements
- Fiche 5 : La gestion au quotidien
- Fiche 6 : La localisation des emplois
- Fiche 7 : La constitution du corps

J'ai l'honneur de vous adresser la version actualisée des sept fiches thématiques annexées à la circulaire publiée initialement le 3 février 2025 relative à la gestion du corps des cadres greffiers des services judiciaires.

Cette mise à jour vise essentiellement à clarifier certains points soulevés lors de la mise en œuvre de ce nouveau corps, notamment sur ses missions et son positionnement hiérarchique, en intégrant les premiers retours d'expérience.

Les sept fiches révisées conservent leur structure initiale. Chacune a également fait l'objet d'ajustements rédactionnels.

Ces fiches remplacent intégralement les versions antérieures annexées à la circulaire du 3 février 2025.

Vous veillerez à en assurer une large diffusion auprès de l'ensemble des personnels. Mes services restent à votre disposition afin de continuer à vous accompagner dans la mise en œuvre de cette réforme.



Pascal PRACHE